



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****147^e session**

Genève, 10-13 octobre 2017

Point 3 c) v) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international de marchandises
sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR de 1975) :****Application de la Convention****Rapport d'audit externe de l'IRU et questions connexes****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. À sa 146^e session, le Groupe de travail, donnant suite à une proposition formulée par la délégation de la Fédération de Russie, avait prié le secrétariat d'adresser un courrier à la direction de toutes les associations nationales pour leur demander a) si on leur avait donné accès au rapport d'audit externe de l'Union internationale des transports routiers (IRU) et b) ce qu'elles pensaient du rapport. Le secrétariat avait été prié de rendre compte des conclusions de cette enquête à la session suivante du Groupe de travail (voir ECE/TRANS/WP.30/292, par. 35).

2. Donnant suite à cette demande, le 6 juillet 2017, le secrétariat avait adressé aux associations un courrier contenant les deux questions susmentionnées (par courrier postal et par courrier électronique), en leur demandant d'y répondre le 21 juillet 2017 au plus tard (voir l'annexe).

II. Réponses

3. Au 27 juillet 2017, le secrétariat avait reçu 38 réponses.

4. Celles-ci provenaient des organismes suivants : Afghanistan, la Chambre du commerce et de l'industrie d'Afghanistan (ACCI) ; Allemagne, Bundesverband Güterkraftverkehr Logistik und Entsorgung e.V. (BGL) ; Arménie, l'Association des transporteurs routiers internationaux d'Arménie (AIRCA) ; Autriche, l'Arbeitsgemeinschaft Internationaler Strassenverkehrsunternehmen Österreichs (AISÖ) ; Azerbaïdjan, l'Association des transporteurs routiers internationaux d'Azerbaïdjan (ABADA) ; Bélarus, l'Association des transporteurs routiers internationaux du Bélarus (BAMAP) ; Belgique, la Fédération royale belge des transporteurs et des prestataires de services logistiques



(FEBETRA) ; Bosnie-Herzégovine, l'Association des transporteurs routiers internationaux – Chambre du commerce extérieur (AIRH) ; Bulgarie, l'Association des entreprises bulgares des transports routiers internationaux et des routes (AEBTRI) ; Croatie, l'Association croate pour le transport routier (TRANSPORTKOMERC) ; Danemark, l'Association danoise de transport et de logistique (DTL) ; Espagne, Asociación del Transporte Internacional por Carretera (ASTIC) ; ex-République yougoslave de Macédoine, SIZ Makedonija Soobrakaj (AMERIT) ; Fédération de Russie, l'Association des transporteurs routiers internationaux (ASMAP) ; Finlande, Suomen Kuljetus ja Logitiikka (SKAL) ; France, l'Association française du transport routier international (AFTRI) ; Géorgie, l'Association géorgienne des transporteurs routiers internationaux (GIRCA) ; Iran (République islamique d'), Chambre iranienne du commerce, de l'industrie, des mines et de l'agriculture (ICCIMA) ; Italie, Unione italiana delle camere di commercio, industria, artigianato e agricoltura (UICCIAA) ; Jordanie, Club automobile royal de Jordanie (RACJ) ; Kazakhstan, l'Union des transporteurs routiers internationaux de la République du Kazakhstan (KAZATO) ; Kirghizistan, l'Association des opérateurs de transports routiers internationaux de la République du Kirghizistan (AIRTO-KR) ; Lettonie, l'Association des transporteurs routiers (LATVIJAS AUTO) ; Lituanie, l'Association lituanienne des transporteurs routiers internationaux (LINAVAL) ; Maroc, l'Association marocaine des transports routiers internationaux (AMTRI) ; Norvège, Norges Lastebileier-Forbund (NLF) ; Ouzbékistan, l'Association des transporteurs routiers internationaux d'Ouzbékistan (AIRCUZ) ; Pays-Bas, Transport en Logistiek Nederland (TLN) ; Pologne, l'Association des transporteurs routiers internationaux de Pologne (ZMPD) ; République de Moldova ; l'Association internationale des transporteurs routiers de Moldova (AITA) ; République tchèque, l'Association des entreprises routières et du transport de passagers (CESMAD BOHEMIA) ; Roumanie, Asociația Româna Pentru Transporturi Rutiere Internationale (ARTRI), Union nationale des transporteurs routiers de la Roumanie (UNTRR) ; Serbie, Chambre du commerce et de l'industrie de Serbie (CCIS-AT) ; Turkménistan, l'Association turkmène des transporteurs routiers internationaux (THADA) ; Turquie, l'Union des chambres et des bourses de commerce de Turquie (TOBB) ; Ukraine l'Association des transporteurs routiers internationaux d'Ukraine (ASMAP-UA)¹.

5. Sur l'ensemble des associations qui ont répondu, 26 ont indiqué a) qu'on leur avait donné accès au rapport d'audit externe de l'IRU et b) que le rapport n'avait suscité aucune observation de leur part, l'une de ces associations précisant toutefois que le rapport était toujours en cours d'examen par sa plus haute autorité.

6. Dix autres associations ont fait des réponses analogues quoique plus fournies, en précisant qu'elles avaient été informées des résultats de l'audit externe lors de l'Assemblée générale de l'IRU de novembre 2016 et en se félicitant de la qualité du rapport et de la manière dont la présidence et le secrétariat de l'IRU tenaient les parties prenantes informées de toute les mesures de suivi. Une association a fait savoir qu'elle avait communiqué des informations en retour à l'IRU et qu'elle considérait qu'il s'agissait d'une question interne entre l'IRU et son association membre. Une autre association a fait valoir que, bien qu'on lui ait donné accès au rapport d'audit externe, la complexité et le manque de transparence des structures de l'IRU faisaient qu'il était compliqué de rendre un jugement éclairé quant au contenu du rapport.

7. Deux associations, à savoir AITA (République de Moldova) et ARTRI (Roumanie) se sont plaintes que, le 28 juin 2017, l'IRU ait adressé un courrier à toutes les associations pour leur communiquer la teneur des questions du WP.30 ainsi que des renseignements qui, selon elles, visaient à orienter les réponses.

III. Examen par le Groupe de travail

8. Le Groupe de travail est invité à prendre note de la synthèse des résultats de l'enquête réalisée auprès des associations nationales et à fournir au secrétariat des orientations concernant la marche à suivre à cet égard.

¹ Dans la version anglaise du présent document, noms officiels des associations communiqués par l'IRU.

Annexe

[Anglais seulement]



Ref.: UNECE/2017/TRANS/113WN/AB

6 July 2017

Dear Madam, dear Sir

I address myself to you at the specific request of the United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) Working Party on Customs Questions affecting Transport (WP.30).

At its 146th session (13-16 June 2017), the Working Party, *inter alia*, discussed the External Audit Report of the International Road Transport Union (IRU) – Review of governance and compliance areas and fact finding investigation – by Ernst & Young of 3 November 2016.

In response to a proposal made during the discussions, the Working Party requested the secretariat to address a letter to the management of all national associations asking them (a) if they had been granted access to the external audit report of IRU; and (b) what their views were on the external audit report.

The secretariat was requested to report the findings to the Working Party at its October 2017 session (see ECE/TRANS/WP.30/292, paras. 31-35)¹. In line with this request by WP.30, you are kindly invited to send your replies to the above questions to the UNECE secretariat, not later than by 21 July 2017, preferably by email (WP.30@unece.org).

Yours sincerely,

Walter Nissler
Officer-in-Charge (OIC)
Sustainable Transport Division

Name
Address

¹ Available at the UNECE website at:
<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/wp30/documents/2017/ECE-TRANS-WP30-292e.pdf>